



Logement de fonction

Par mumulo

Bonjour

J'ai installé une cuisine dans un logement de fonction que je n'ai pas pu récupérer au moment de mon déménagement. Puis-je la réclamer à mon successeur ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez "demander" gentiment... mais l'occupant ne vous doit rien.

Vous pouviez tenter de négocier avec le bailleur un dédommagement avant votre départ.

Par Isadore

Bonjour,

Il n'est pas garanti que le propriétaire vous laisse repartir avec ce qui est techniquement sa cuisine. L'occupant actuel devra rendre le bien dans le même état qu'il l'a reçu. Ce n'est pas lui qui peut décider ou non de démonter la cuisine.